



**Note de présentation brève et synthétique du compte
administratif 2024**

RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2024 du budget principal de la commune et des budgets annexes.

Elle reprend pour l'essentiel les éléments déjà présentés lors du débat d'orientations budgétaires en les actualisant avec les données définitives de l'exercice 2024 et en y apportant quelques précisions.

Le compte administratif retrace l'exécution du budget principal de la commune et des différents budgets annexes au cours de l'exercice comptable 2024. Ces comptes administratifs sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le Service de Gestion Comptable.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

Budget Principal - Résultat 2024

	<i>Réalisations</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Total</i>
<u>Fonctionnement</u>			
• Recettes	23 513 933,92 €		23 513 933,92 €
• Dépenses	20 420 201,68 €		20 420 201,68 €
Résultat de l'exercice	3 093 732,24 €	0,00 €	3 093 732,24 €
Résultat 2023 reporté	5 179 496,91 €		5 179 496,91 €
Résultat 2024 fonct.	8 273 229,15 €	0,00 €	8 273 229,15 €
<u>Investissement</u>			
• Recettes	7 706 924,40 €	1 426 263,01 €	9 133 187,41 €
• Dépenses	6 363 319,07 €	1 650 671,63 €	8 013 990,70 €
Résultat de l'exercice	1 343 605,33 €	-224 408,62 €	1 119 196,71 €
Résultat 2023 reporté	-1 220 174,83 €		-1 220 174,83 €
Résultat 2024 invest.	123 430,50 €	-224 408,62 €	-100 978,12 €
Résultat final global	8 396 659,65 €	-224 408,62 €	8 172 251,03 €

LES EVENEMENTS FINANCIERS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024

La reprise de la provision dans le cadre du contentieux sur la couverture du Temple constaté en 2023 non applicable sur 2024

L'ensemble des délais des recours juridiques étant clos la provision effectuée en 2018 dans le cadre d'un contentieux avec la société en charge de la couverture n'avait plus raison d'être et a été reprise lors de l'exercice 2023.

Cette reprise ponctuelle de 500 K€ impacte de manière non négligeable le niveau des recettes de fonctionnement sur le chapitre 78.

L'éligibilité au bouclier tarifaire en 2023 non perçue en 2024

La Ville a été bénéficiaire du bouclier tarifaire fixé dans le cadre de l'article 14 de la loi n°2022-1157 du 16 août 2022 pour un montant de 582 K €

Cette régularisation ponctuelle impacte elle aussi de manière non négligeable les recettes de fonctionnement sur le chapitre 74.

Par conséquent ces deux derniers évènements ponctuels influent de manière importante à la fois sur le résultat mais aussi sur les Soldes Intermédiaires de Gestion de l'exercice à hauteur de 1.082M€.

Expliquant en grande partie la diminution de l'épargne de gestion cependant les efforts de gestion permettent de conserver un bon niveau d'épargne nette.

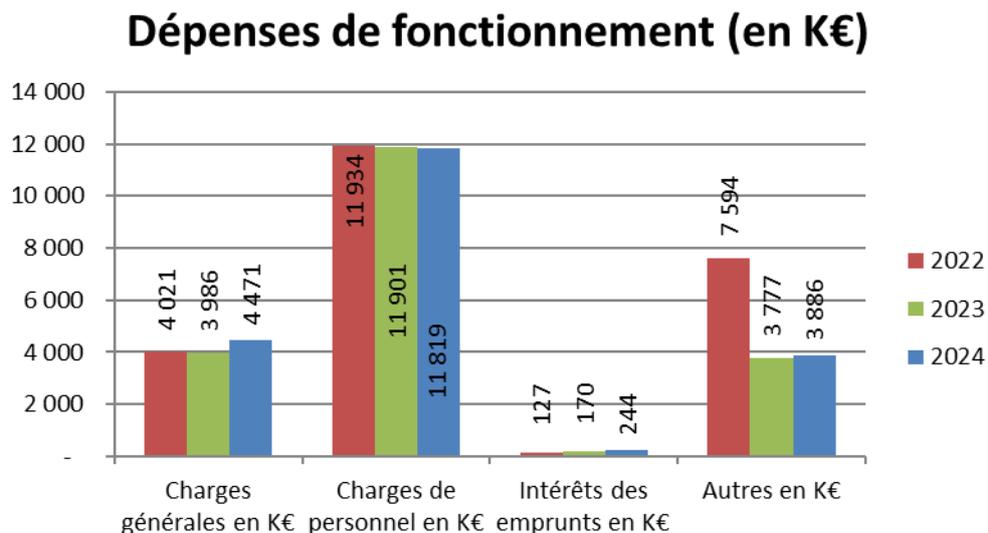
Retour d'attribution de compensation sur la compétence déchet

Avec l'harmonisation de la TEOM effectuée par la CU la Ville a vu le retour des attributions de compensations liées à cette compétence pour un montant de 238 900 € sur 2024, ce qui sera aussi le cas sur les exercices de 2025 à 2027.

Evolution des Soldes Intermédiaires de Gestion

Les soldes intermédiaires de gestion sont les suivants :

Réf. Cal.	Libellé	Exercice				
		2021	2022	2022 simulé sans régul ZA Epaville	2023	2024
1	Total recettes réelles de fonctionnement (hors 775)	20 930 730 €	21 401 879 €	21 401 879 €	23 319 609 €	22 829 362 €
2	Total dépenses réelles de fonctionnement (hors 66)	18 588 797 €	20 734 628 €	19 325 186 €	18 769 329 €	18 830 634 €
3 = 1-2	Epargne de gestion	2 341 933 €	667 251 €	2 076 693 €	4 550 280 €	3 998 727 €
4	Intérêts de la dette	198 135 €	154 559 €	154 559 €	169 975 €	243 933 €
5 = 3-4	Epargne brute	2 143 798 €	512 692 €	1 922 134 €	4 380 305 €	3 754 795 €
6	Remboursement capital de la dette	1 355 040 €	1 309 051 €	1 309 051 €	996 482 €	991 422 €
7 = 5-6	Epargne nette	788 758 €	- 796 359 €	613 083 €	3 383 823 €	2 763 372 €



Les charges à caractère général sont en augmentation de 12 % pour l'année 2024. Cette augmentation de 486 K€ est principalement liée à :

- 246 K€ au cadre de vie tel que l'entretien des bâtiments de la voirie et de l'espace public, après avoir réussi à contraindre fortement dépenses sur l'exercice 2022 et 2023, les montants dépensés se rapproche de ceux constaté en 2021 (tout en restant inférieur de près de 50 K€)
- 91 K€ de frais spécifique aux personnes âgées supporté au préalable par le CCAS
- 43K€ d'augmentation d'assurance
- 40K€ sur l'alimentation
- 24K€ sur la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN)
- 21K€ sur les frais de formation
- 11K€ sur la maintenance numérique
- 8K€ sur diverses variations sur une multitude d'imputations

A noter certaines les augmentations subies par la ville depuis 2021 notamment :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evolution en valeur 2021/2024	Evolution en %
Energie Electricité	218 545,49 €	326 124,31 €	485 374,74 €	570 451,37 €	351 905,88 €	161%
Chauffage Urbain	279 842,17 €	553 866,60 €	648 049,49 €	499 497,31 €	219 655,14 €	78%
La taxe intérieure	42 143,51 €	35 448,47 €	32 648,18 €	56 928,14 €	14 784,63 €	35%
Carburant	60 682,49 €	78 360,42 €	77 348,47 €	90 622,84 €	29 940,35 €	49%
Sous-Total	601 213,66 €	993 799,80 €	1 243 420,88 €	1 217 499,66 €	616 286,00 €	103%
Alimentation	346 543,63 €	388 213,93 €	347 878,60 €	387 673,71 €	41 130,08 €	12%
Assurance	154 885,96 €	167 269,52 €	182 125,77 €	225 995,83 €	71 109,87 €	46%
Sous-Total	501 429,59 €	555 483,45 €	530 004,37 €	613 669,54 €	112 239,95 €	22%
Total	1 102 643,25 €	1 549 283,25 €	1 773 425,25 €	1 831 169,20 €	728 525,95 €	66%

Ceci malgré les mesures d'économies actées dans le plan de sobriété énergétique.

Par rapport à 2021, la ville subie 729K€ de dépenses incompressibles limitant d'autant les marges de manœuvre de la Ville. Montant qui risque dans les exercices futurs de s'amplifier en cas de nouvelles augmentations des fluides et des explosions des coûts d'assurances que subissent les collectivités.

Entre 2023 à 2024, les charges de personnel diminuent de 0,69%. Cependant, par rapport à 2023 sur 2024 n'a pas été rattachée une Prime Pouvoir d'Achat Exceptionnelle (170 K€). Néanmoins cette diminution globale illustre la volonté d'optimisation de la masse salariale, d'autant plus importante malgré l'augmentation liée au GVT ainsi que des points d'indice décidés par l'Etat et sans compensation financière par celui-ci.

Entre 2023 et 2024 les intérêts des emprunts ont augmenté de 74K€. Jusqu'à fin 2021, la ville réussissait à contracter de nouveaux emprunts à taux fixes très faible alors que les anciens emprunts étaient souscrits avec des taux fixes élevés. Cependant avec le retour de l'inflation depuis 2022 cette tendance est remise en cause.

Néanmoins, sur 2024 les intérêts de 243 932,89 € reste très inférieur à ceux au titre de l'année 2016 qui pour rappel était d'un montant de 468 060,02 €.

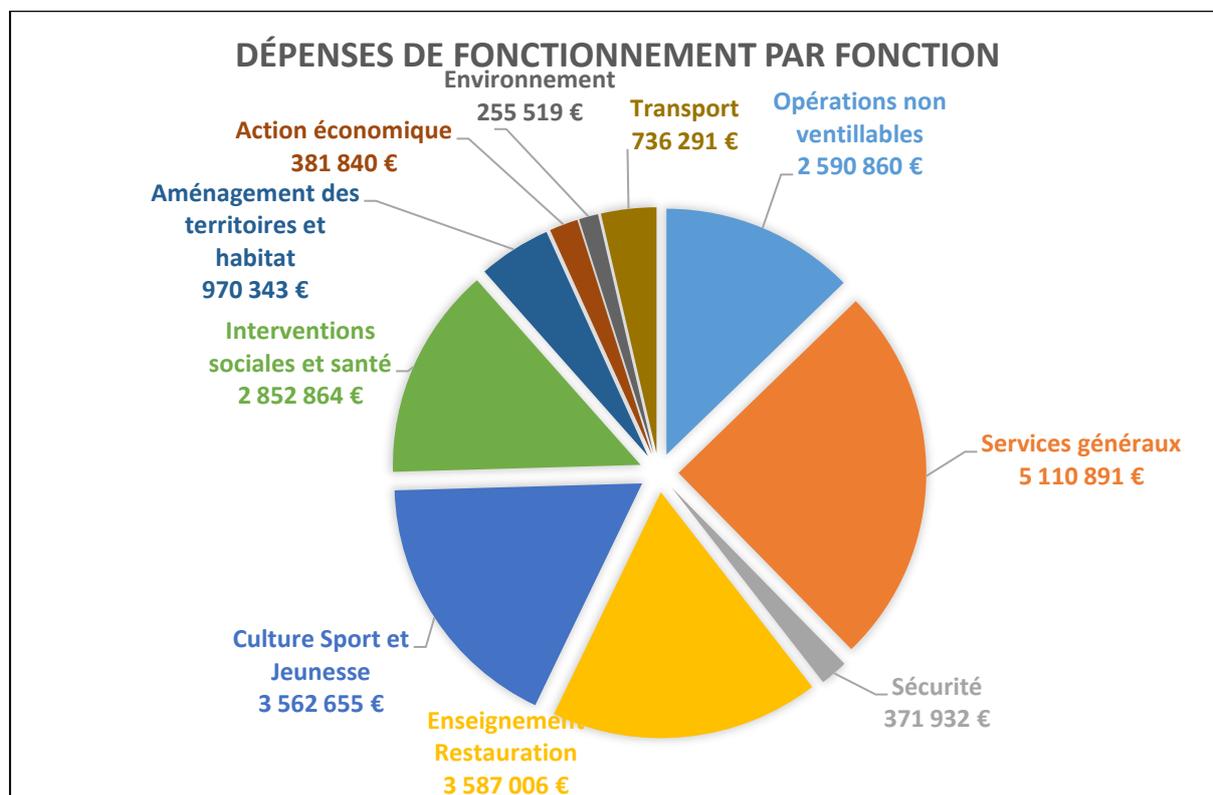
La majoration des autres dépenses de 109K € est liée principalement aux éléments suivants :

- Augmentation des dotations aux amortissements du fait notamment de l'amortissement des AC d'investissement + 629 K€
- Diminution d'opération d'ordre liés aux variations de patrimoine constaté lors de cession – 178 K€
- Diminution des attributions de compensation versée à la CU – 239 K€
- Diminution du FPIC – 28 K€
- Diminution des provisions pour risques et charges par rapport à 2023 – 80 K€
- Diverses variations sur une multitude d'imputations pour + 5 K€

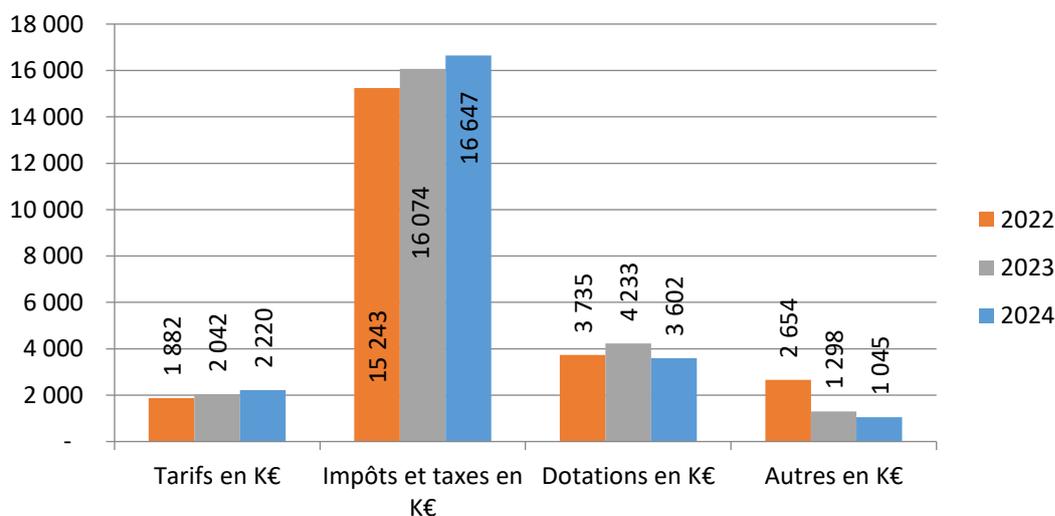
En 2024, le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 73.72 % (cependant hors réserves de dépenses imprévues et opérations d'ordre le taux de réalisation est de 93.85 %).

Pour rappel, le taux de réalisation de l'année 2022 était de 81.24%, et de 93,78% en 2022.

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement pour l'année 2024 est de 20 420 201.68 €.



Recettes de fonctionnement (en K€)



La rubrique « tarifs » concerne les services que la ville de Montivilliers propose aux usagers, comme la cantine et les activités périscolaires. L'augmentation de recettes de 178 K€ entre 2023 et 2024 est liée principalement aux éléments suivants :

- + 56 K€ liés aux produits des activités séniors
- + 82 K€ liés aux recettes en provenance des usagers du service cantine et périscolaire avec application sur un exercice plein
- + 42 K€ de recettes de la CAF qui auraient du être imputées au chapitre 74 dotations
- - 2 K€ liés à diverses variations sur différentes imputations

L'évolution constatée des recettes relatives aux impôts et taxes n'est pas du ressort de la ville de Montivilliers. En effet, chaque année, l'Etat réévalue la base d'imposition au niveau national. Les taux d'impositions de la ville de Montivilliers restent inchangés depuis 2009.

De plus, nous retrouvons dans cette catégorie, la dotation de solidarité communautaire.

Les recettes liées aux dotations de l'Etat étaient en baisse constante depuis 2014. Elles connaissent une exception sur 2023 avec l'encaissement du bouclier tarifaire. Les dotations de l'Etat ont connu une baisse de près d'1 300 000 euros entre 2014 et 2019.

La diminution de 631 K€ entre 2023 et 2024 sur les dotations est liée principalement aux éléments suivants :

- - 582 K€ liés au bouclier tarifaire
- - 42 K€ de recettes de la CAF imputées au chapitre 70 tarif qui auraient du être imputées au chapitre 74 dotations
- -15 K€ sur la DGF : Dotation Forfaitaire

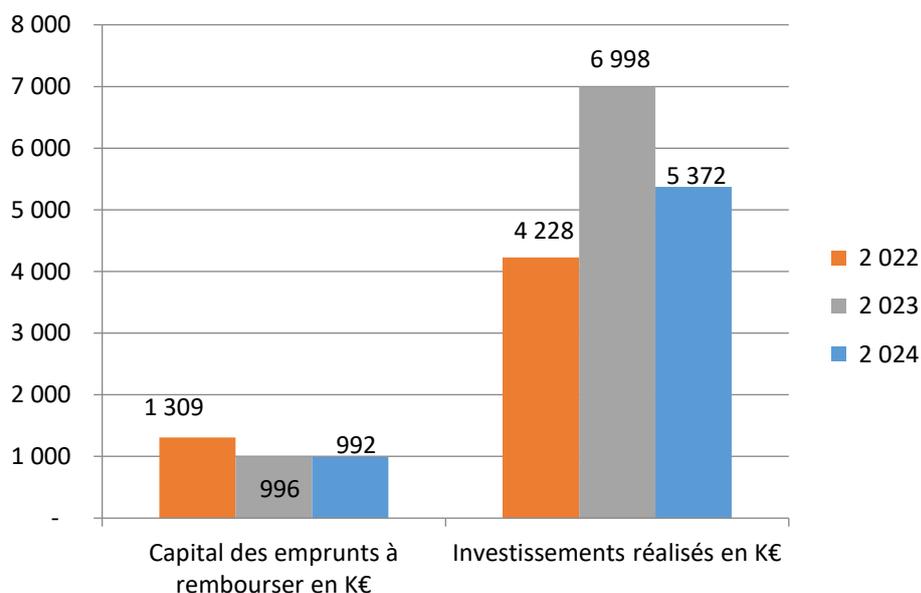
- -7 K€ sur la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle)
- + 19K€ sur le FCTVA
- - 4 K€ sur diverses variations sur une multitude d'imputations

Diminution des autres recettes de 253 K € est liée principalement aux éléments suivants :

- + 505 K€ sur les neutralisations des amortissements des subventions d'équipements versées suite au AC en investissement
- + 30 K€ sur les amortissements des subventions perçues sur des biens amortissables
- - 178 K€ par rapport à 2023 sur les cessions de biens
- - 54 K€ sur les indemnités d'assurances et avoirs
- - 500 K€ reprise de la provision sur contentieux toiture du temple effectuée en 2023
- - 56 K€ reprise de la provision sur 4 place Lucie Aubrac (ex-Abbé Pierre) effectuée en 2023

Le montant des recettes de la section de fonctionnement pour l'année 2024 est de 28 693 430,83 €.

Dépenses d'investissement (en K€)



En 2024, le total des dépenses d'investissement s'établit à 6 363 319.07 € dont 5 371 816.88 € de dépenses d'investissement réalisées. Les dépenses d'équipement sont en diminution par rapport à l'année précédente (-23,23%), du fait principalement des nombreuses échéances sur 2023 sur le projet du Parc Jardin.

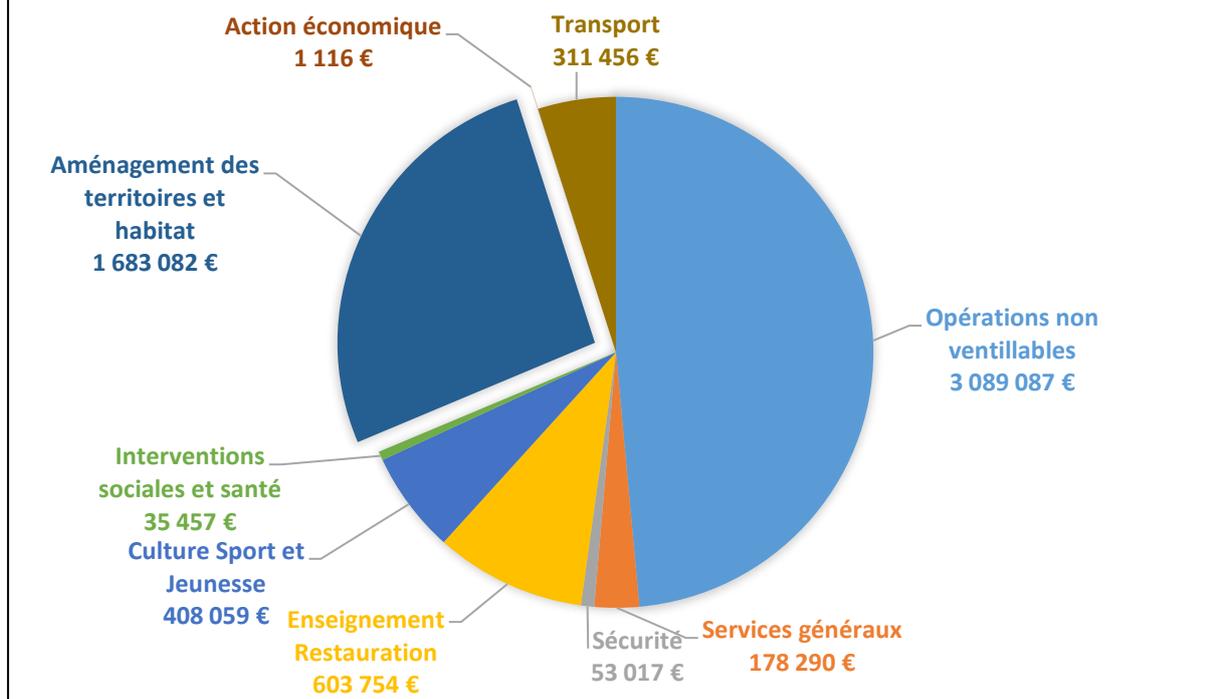
Les dépenses d'équipement représentent 65 % (ou 74 % en incluant les RAR) des dépenses réelles d'investissement.

Taux de réalisation dépenses d'investissement		
Année	Sans restes à réaliser	Avec les restes à réaliser*
2024	50,62%	84,51%
2023	63,12%	81,53%
2022	59,21%	89,24%

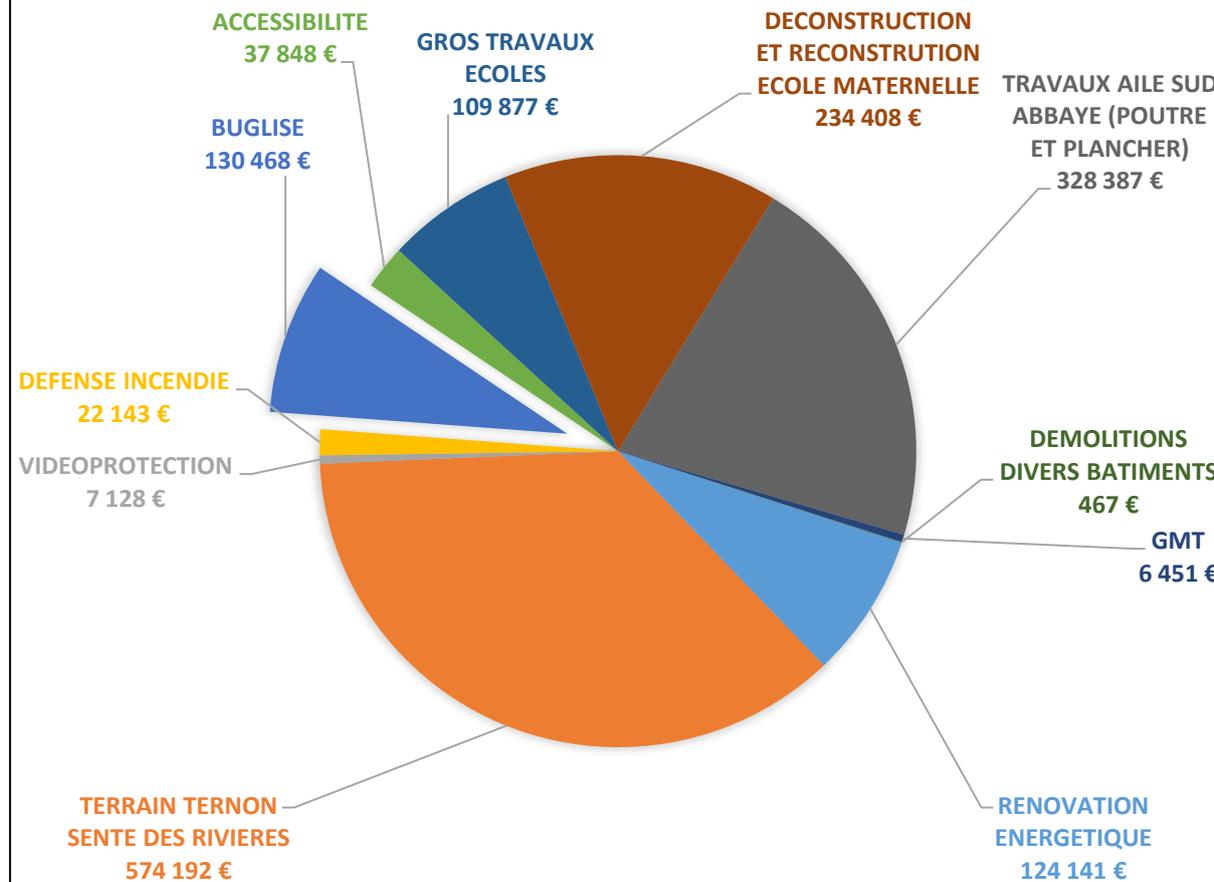
*avec RAR, mais aussi 001, dépenses imprévues et provisions toiture Abbatiale

Il est à noter une amélioration du taux de réalisation des dépenses d'investissement depuis 2017, notamment due à l'ouverture d'APCP. Mais aussi la volonté d'ouvrir des crédits en adéquation avec les possibilités techniques et financières de la Ville.

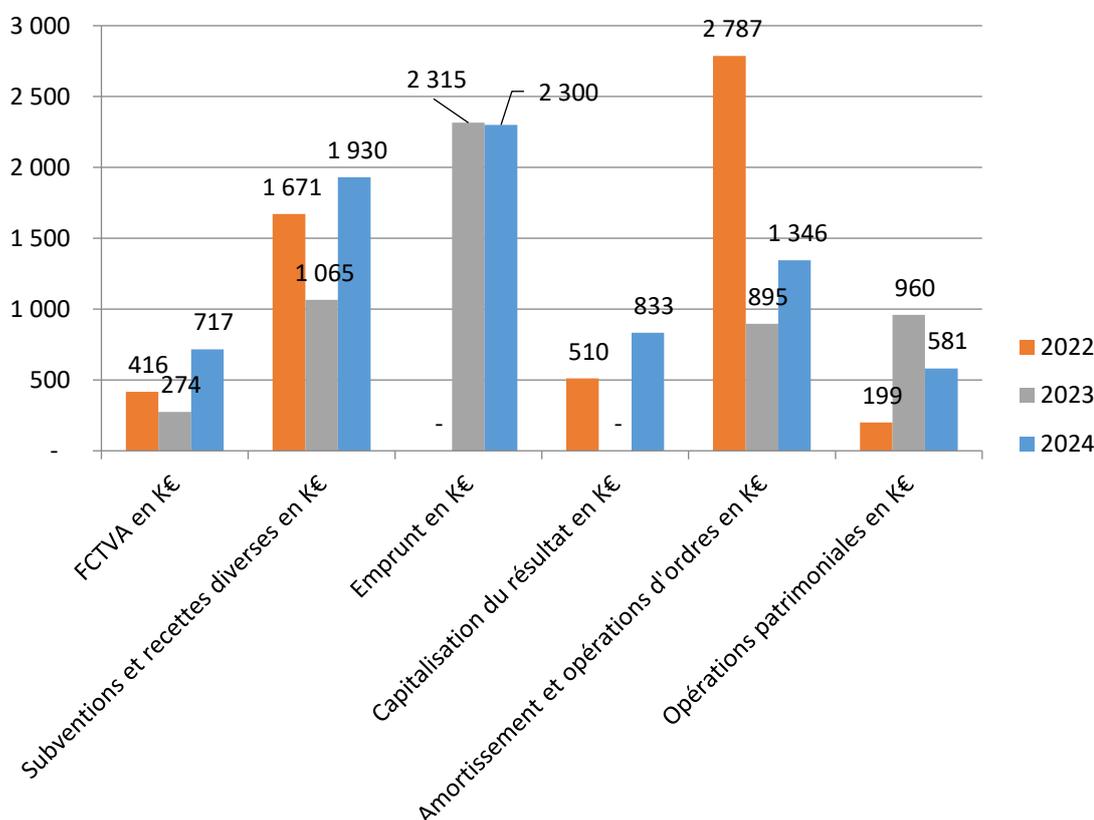
DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION



DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR OPERATION



Recettes d'investissement (en K€)



Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

Cette dotation a pour vocation la compensation de la charge de la TVA, que la commune ne récupère pas lors de ses achats d'investissement, à l'inverse d'une entreprise privée. Cette recette varie en fonction des dépenses d'investissement réalisées, avec un décalage d'une année.

L'augmentation de cette recette sur l'année 2024 est du fait à la fois de l'augmentation des enveloppes des dépenses d'investissement sur 2023 mais aussi du fait du travail sur l'actif qui a permis de basculer en imputation définitive des frais d'études dont les travaux étaient terminés.

La ville de Montivilliers a financé une partie de son investissement 2019/2021 par l'utilisation de son fonds de roulement. Le fonds de roulement est la somme des excédents (bénéfices) que la commune a dégagée au cours du temps. En effet, la commune disposait d'un fonds de roulement qu'elle a su utiliser pour décaler le recours à l'emprunt de 800 000€ à 2020 et 570 000 € en 2021. L'utilisation de ce

fonds de roulement se traduit par la création d'un besoin de couverture de la section d'investissement pour l'année 2021, qui sera comblé par l'excédent cumulé de la section de fonctionnement (excédent du résultat). Au vu de l'incertitude économique la ville a fait le choix sur 2022 de recourir à un emprunt qui était inscrit en RAR à hauteur de 2 315 000 € ceci afin de ne pas prélever davantage sur l'excédent de fonctionnement. Stratégie qui s'est avérée utile pour notamment pouvoir régulariser les écritures de cession de la ZA Epaville. Sur l'exercice 2023 la ville a renouvelé son choix de recourir à l'emprunt à hauteur de 2 300 000 € (inscrit en RAR) ceci afin de financer ses investissements et consolider son fonds de roulement qui sera nécessaire au vu des futurs projets d'investissements souhaités par la Ville. Sur l'exercice 2024 la ville a renouvelé son choix de recourir à l'emprunt à hauteur uniquement à hauteur de 1 000 000 € (inscrit en RAR) afin de stabiliser l'encours de la dette de la Ville.

Il est important de rappeler que les subventions liées à l'investissement sont versées en différé des dépenses. Sur 2024 la ville a perçu les soldes des subventions pour le Parc Jardin et notamment la subvention FEDER non initialement prévue.

En 2024, le total des recettes d'investissement s'élève à 7 706 924.40 € dont 1 927 110.83 € d'opérations d'ordre et 5 779 813.57 € de recettes réelles.

LES RECETTES FISCALES

	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
<u>Recettes fiscales</u>	<u>11 088 990,00 €</u>	<u>11 869 652,00 €</u>	<u>12 416 664,00 €</u>

Pour rappel les taux d'imposition sur la période 2022-2024 sont respectivement de :

Taxe habitation (TH) : 14,18%

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32,13% puis 57,49 % en récupérant l'ex taux du Département de 25,36 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 62,44%

Comme évoqué précédemment, les taux d'imposition de la ville de Montivilliers sont inchangés depuis 2009. Seules les bases, revalorisées par l'Etat, permettent un dynamisme pour les recettes de la commune.

Ce dynamisme va se retrouver biaisé par la suppression de la recette de taxe d'habitation, pour les communes.

Pour la ville de Montivilliers, cette taxe va être compensée, à l'euro près, sur la base de perception de l'année 2017, par le transfert de la part départementale de la taxe foncière.

La suppression avait jusqu'en 2022 pour conséquence pour la ville de Montivilliers de ne plus pouvoir ajuster, à la hausse comme à la baisse, cette recette importante pour le bon fonctionnement des services communaux.

A partir de 2023, il est possible pour la ville de réajuster le taux de TH, cependant la base imposable sera fortement minorée par rapport aux bases connues préalablement et sera composée en grande partie des bases de TH sur les Résidences Secondaires.

A partir de 2024, une première diminution de la DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) a été constatée. La DC RTP compensait auprès des collectivités la perte de cette ressource fiscale. Cette diminution était infime sur 2024 mais qui sera très importante sur 2025.

L'ETAT DE LA DETTE

	2022	2023	2023 Avec RAR	2024	2024 Avec RAR
BUDGET PRINCIPAL					
Capital restant dû 31/12	5 823 159 €	7 141 757 €	9 441 757 €	8 450 335 €	9 450 335 €
Capital remboursé	1 309 051 €	996 402 €	996 402 €	991 422 €	991 422 €
Charges d'intérêt à l'échéance	154 559 €	175 507 €	175 507 €	239 690 €	239 690 €
BUDGET ANNEXE ECOQUARTIER REAUTE/FREVILLE					
Capital restant dû 31/12 *	4 781 230 €	4 173 351 €	4 172 884 €*	3 554 448 €	3 554 448 €
Capital remboursé	438 484 €	607 879 €	607 879 €	618 903 €	618 903 €
Charges d'intérêt à l'échéance	17 773 €	57 508 €	57 508 €	51 676 €	51 676 €

* écart de 467 € liée au correctif qui sera passé sur 2024 du fait d'une insuffisance de crédit

SYNTHESE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES

Budget Annexe Activités Assujetties à la TVA - Résultat 2024

	Réalisations	Restes à réaliser	Total
<u>Fonctionnement</u>			
• Recettes	297 806,48 €		297 806,48 €
• Dépenses	250 040,92 €		250 040,92 €
Résultat de l'exercice	47 765,56 €	0,00 €	47 765,56 €
Résultat 2023 reporté	261 711,02 €		261 711,02 €
Résultat 2024 fonct.	309 476,58 €	0,00 €	309 476,58 €
<u>Investissement</u>			
• Recettes	113 015,66 €	0,00 €	113 015,66 €
• Dépenses	21 326,68 €	0,00 €	21 326,68 €
Résultat de l'exercice	91 688,98 €	0,00 €	91 688,98 €
Résultat 2023 reporté	190 212,18 €		190 212,18 €
Résultat 2024 invest.	281 901,16 €	0,00 €	281 901,16 €
Résultat final global	591 377,74 €	0,00 €	591 377,74 €

Budget Annexe Eco Quartier - Résultat 2024

	<i>Réalisations</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Total</i>
<u>Fonctionnement</u>			
• Recettes	5 615 285,78 €		5 615 285,78 €
• Dépenses	5 615 285,00 €		5 615 285,00 €
Résultat de l'exercice	0,78 €	0,00 €	0,78 €
Résultat 2023 reporté	-2 675,57 €		-2 675,57 €
<u>Résultat 2024 fonct.</u>	-2 674,79 €	0,00 €	-2 674,79 €
<u>Investissement</u>			
• Recettes	6 208 637,41 €		6 208 637,41 €
• Dépenses	6 187 742,08 €		6 187 742,08 €
Résultat de l'exercice	20 895,33 €	0,00 €	20 895,33 €
Résultat 2023 reporté	18 462,46 €		18 462,46 €
<u>Résultat 2024 invest.</u>	39 357,79 €	0,00 €	39 357,79 €
<u>Résultat final global</u>	36 683,00 €	0,00 €	36 683,00 €

Budget Annexe Lotissement Quartier du Temple - Résultat 2024

	<i>Réalisations</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Total</i>
<u>Fonctionnement</u>			
• Recettes	79 192,38 €		79 192,38 €
• Dépenses	79 192,38 €		79 192,38 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat 2023 reporté	-57 315,02 €		-57 315,02 €
<u>Résultat 2024 fonct.</u>	-57 315,02 €	0,00 €	-57 315,02 €
<u>Investissement</u>			
• Recettes	102 691,25 €		102 691,25 €
• Dépenses	79 192,38 €		79 192,38 €
Résultat de l'exercice	23 498,87 €	0,00 €	23 498,87 €
Résultat 2023 reporté	55 000,00 €		55 000,00 €
<u>Résultat 2024 invest.</u>	78 498,87 €	0,00 €	78 498,87 €
<u>Résultat final global</u>	21 183,85 €	0,00 €	21 183,85 €

Le budget annexe activités assujettis à la TVA

Les recettes de fonctionnement hors subventions sont légèrement supérieures aux dépenses de fonctionnement.

En effet, lors de la prévision budgétaire 2024, une subvention d'équilibre, venant du budget principal, est venue équilibrer partiellement le budget annexe à hauteur de 30 000 € permettant de conforter partiellement le résultat de fonctionnement reporté.

Les dépenses d'investissement du budget annexe activités assujetties à la TVA sont liées essentiellement aux opérations d'ordre.

Les 113 015.66 € de recettes d'investissements sont liées aux opérations d'ordre entre sections (amortissements)

Aucun besoin de financement de la section d'investissement 2024.

Le budget annexe ZAC Eco-quartier Réauté/Fréville

Le montant des dépenses du CA 2024 reflète un jeu d'écritures de stocks.

Le choix était à partir de 2022 de couvrir le besoin d'équilibre annuel via une subvention d'investissement remboursable du Budget principal permettant d'assurer l'équilibre de ce budget.

Sur 2024, cette avance de trésorerie remboursable du budget principal au BA s'élève à 750 200 €.

L'ensemble des emprunts et subventions remboursables devront être couverts à la clôture du budget lorsque l'ensemble des terrains auront été vendus.

Aucun besoin de financement de la section d'investissement 2024.

Le budget annexe lotissement communal Quartier du Temple

Sur l'année 2024, les dépenses du budget annexe concernent uniquement le remboursement au Budget principal de la part salaire ainsi que les écritures de stock. Le déficit reporté de 57 315.02 € est lié à la provision concernant l'étude d'Habitat 76. Provision qui n'a pas pu être stockable en 2021 créant un déficit reporté qui sera couvert par l'ouverture des crédits correspondant à la reprise sur provision. Ceci dans l'attente des commercialisations des terrains.

Sur 2024, une avance de trésorerie remboursable du budget principal au BA s'élève à 26 000 €.

Aucun besoin de financement de la section d'investissement 2024.